

## Compte rendu de séance

### Séance du 25 Avril 2016

L' an 2016 et le 25 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MOTTE Patrice Maire

**Présents** : M. MOTTE Patrice, Maire, Mmes : AUBRY Béatrice, BETTING Monique, BORDAIS Delphine, HUBERT Stéphanie, PINAULT Sabine, MM : BIASUCCI Christian, CADIOU Eric, DELOISON Yann, MILLET Laurent, ROLLAND Etienne, ROSIAK Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PARE Lyne à Mme PINAULT Sabine

Absent(s) : M. PASCAUD Gilles

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 19/04/2016

**Date d'affichage** : 19/04/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Melun  
le : 17/05/2016

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. ROSIAK Sébastien

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à la majorité (1 CONTRE CADIOU)

M. Eric CADIOU indique regretter ne pas avoir eu communication, avant le vote, des justificatifs prouvant que M. James MOIGNARD est habilité à faire un don.

M. le Maire rappelle que M. MOIGNARD a agit sur obligation de la banque avec accord de la Préfecture et que le don a été validé par la perception et le contrôle de légalité de la Préfecture.

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**Mise en adéquation des statuts de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux avec le contrat CLAIR - 2016\_020**

**Mise à disposition à la Communauté de Communes Vallées et Châteaux des biens communaux concernés par le contrat CLAIR - 2016\_021**

**Mise en adéquation des statuts de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux avec le contrat CLAIR**

**réf : 2016\_020**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-17 et L 5214-16,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 janvier 2012 adoptant le projet de territoire global,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 octobre 2015 demandant une année de prorogation pour la réalisation d'un programme d'actions pour l'année 2016,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18/04/2016 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux pour les adapter et ainsi permettre d'engager les actions retenues dans le cadre du contrat CLAIR,

Considérant que les communes doivent délibérer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**ADOpte** les modifications comme suit:

*Article 4 :*

### *III – DISPOSITIONS DIVERSES*

#### *2- Aménagement du territoire dans le cadre du contrat CLAIR*

*Aménagement du territoire dans le cadre du contrat CLAIR pour la réalisation d'actions intercommunales ou communales portant sur des thématiques d'intérêt communautaire.*

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Mise à disposition à la Communauté de Communes Vallées et Châteaux des biens communaux concernés par le contrat CLAIR**

réf : 2016\_021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-17 et L 5214-16,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2012\_02 du 12 janvier 2012 adoptant le projet de territoire global,

Vu le contrat CLAIR signé entre la CCVC et le Département de Seine et Marne en date du 14 mai 2012,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2015\_42/8.4 du 13 octobre 2015 demandant une année de prorogation pour la réalisation d'un programme d'actions pour l'année 2016,

Vu les conclusions du Comité de Suivi du 11 avril 2016 du Département de Seine et Marne validant le programme d'actions,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du n°2016\_112/8.4 du 18/04/2016 validant ce même programme d'actions pour 2016 dans le cadre du contrat CLAIR,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du n°2016\_1132/1.3 du 18/04/2016 autorisant le Président à signer le marché de mandat avec AMENAGEMENT 77 pour la réalisation de ce programme de travaux,

Considérant que dans le cadre de ces actions définies au titre du contrat CLAIR, la Communauté de Communes Vallées et Châteaux, et par conséquent son mandataire (Aménagement 77), doit intervenir en tant que Maître d'Ouvrage sur des biens appartenant au domaine public et/ou privé de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le maire à signer, dans le cadre du contrat CLAIR, une convention avec la Communauté de Communes Vallées et Châteaux pour organiser et gérer la mise à disposition des biens communaux désignés dans celle-ci, le financement et la rétrocession desdits biens après réalisation

des travaux d'aménagement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### **Ostéopathe**

Mme Stéphanie HUBERT s'enquiert de l'installation de l'ostéopathe dans les locaux du cabinet médical et plus précisément du montant du loyer.

M. le maire lui rappelle que par mail il a informé l'ensemble des conseillers de la proposition de l'ostéopathe de payer durant les 6 premiers mois suivant son installation un loyer de 400 euros puis 450 euros mensuels. Sa proposition devant être présentée au prochain conseil pour validation ou non.

#### **Absence prolongée de M. PASCAUD**

M. Eric CADIOU aborde le sujet de l'absence prolongée de M. PASCAUD, 1er adjoint.

M. le Maire explique que compte tenu de la situation, il a transféré les délégations de signatures de M. PASCAUD à M. ROSIAK.

#### **PLU**

M. Eric CADIOU s'informe sur l'état d'avancement du projet de modification du PLU et souhaite que lui soient communiqués les points que la commune envisage de modifier.

M. le Maire explique que deux bureaux d'études ont répondu et que le dossier d'étude du PLU est consultable en mairie.

Mme Sabine PINAULT précise que les objectifs sont de rester dans le cadre de la modification pour la mise en conformité du SDRIF et la modification du classement du "champ de foire" ainsi que quelques précisions graphiques et réglementaires.

#### **Maison des Associations**

M. le Maire informe l'assemblée de l'avancement du dossier de marché public de la Maison des Associations.

M. Sébastien ROSIAK ajoute que l'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 22 avril dernier et que l'analyse des offres faite par le maître d'oeuvre sera transmise le lundi 2 mai prochain.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 17/05/2016  
Le Maire  
Patrice MOTTE